

LA SANDENIENNE 2026 : REGLEMENT

Ne pas jeter sur la voie publique

ORGANISATION

La Sandenienne est organisée par le Sou des Écoles de St Denis en Bugey, association loi 1901 (Place Alexandre Berard - 01500 Saint Denis en Bugey - Tél : 07 69 13 76 61- Mail : sousaintdenisenbugey@gmail.com), sous réserve du nombre de participants et des conditions météorologiques.

PRESENTATION DES COURSES

La Sandenienne comprend 4 courses :

- **Le petit parcours** : Distance 9km environ avec un dénivelé de 180m, **interdit au moins de 16 ans**
- **Le grand parcours** : Distance 15km environ avec un dénivelé de 420m, **interdit au moins de 18 ans**
- **Une course ados** : Distance de 3km environ avec un dénivelé de 100m, réservée aux jeunes nés de 2011 à 2014 inclus
- **Une course enfants** : Réservée aux moins de 12 ans (nés en 2015 et après). Cette course se déroulera dans l'enceinte de l'école : 1 tour pour les plus petits (enfants nés en 2019 et après), 2 tours pour les plus grands (enfants nés de 2015 à 2018 inclus)

Horaires de départ des courses :

- **15 kms : 9h30**
- **course ados : 9h45**
- **9 kms : 10h**
- **course enfant : 11h30**

Le départ des courses de 9 et 15km sera précédé d'un échauffement proposé par notre partenaire. Les concurrents qui souhaitent y participer sont priés de venir sur la zone de départ 15min avant le départ de la première course, soit 9h15.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours initiaux selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

INSCRIPTIONS & RETRAITS DES DOSSARDS : ouverture des inscriptions le 10 mars 2025

Course de 9 et 15km

- Via le site INTERNET (recommandé) : Jusqu'au 5 juin 2025 à 22h.
- Lors d'une permanence la veille de la course (voir ci-dessous)
- Sur place, au stand inscription/dossards place Jean Macé à St Denis en Bugey, le jour de la course entre 8h30 et 9h45, sous réserve des dossards disponibles (majoration tarifaire de 4€)

Course ados :

- Via le site INTERNET (recommandé) : Jusqu'au 5 juin 2025 à 22h.
- Lors d'une permanence la veille de la course (voir ci-dessous)
- Inscription sur place, le jour de la course, à partir de 9h, dans la limite des dossards disponibles

Course enfant :

- Via le site INTERNET (recommandé) : Jusqu'au 5 juin 2025 à 22h.
- Lors d'une permanence la veille de la course (voir ci-dessous)
- Inscription sur place, le jour de la course, à partir de 10h (clôture à 11h00 pour assurer un départ dans de bonnes conditions)

Permanence d'inscription et de retrait des dossards :

- **Samedi 6 Juin entre 10h et 12h** (dans la cour intérieure de la mairie de St Denis en Bugey)
- **Le jour de la course à partir de 9h**

ATTENTION, les horaires de permanence sont susceptibles d'être modifiés, merci de consulter régulièrement notre site web

DROIT D'INSCRIPTION

Le petit parcours (9km) : 10 €

Le grand parcours (15km) : 16 €

Course ados : 3€

Course enfants : gratuit

VALIDATION D'INSCRIPTION, DOCUMENTS A FOURNIR

Courses de 9 et 15 kms :

Chaque participant à l'épreuve de 9km doit avoir 16 ans à la date de la course (né le 7 Juin 2010 ou avant) et chaque participant à la course de 15km doit avoir 18 ans à la date de la course (né le 7 Juin 2008 ou avant), et doit impérativement fournir à l'Organisation :

- Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou sa copie.
- Ou **une licence FFA** (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, leur licence Athlé Running) ou le Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou **une attestation de Parcours Prévention Santé** en cours de validité à la date de la course.

Pour les participants de moins de 18 ans, une autorisation parentale et une attestation médicale complémentaire sera également à fournir et seule la course de 9km sera envisageable.

ATTENTION ! Pour les participants de nationalité autre que française, seul un **certificat médical rédigé en langue française** sera accepté.

Course ados :

Seuls les coureurs nés entre 2011 et 2014 (inclus) peuvent y participer, sous réserve de fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou un questionnaire de santé (ANNEXE II-23 / Art. A. 231-3 du Code du Sport) complété par le coureur, accompagné par un de ses responsables légaux.

Course enfants :

Pour la course enfant, un bulletin d'inscription signé par un représentant légal est obligatoire.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Le remboursement des frais d'inscription moins 2 € (frais de dossier) uniquement pour les demandes adressées et reçues par mail (lasandenienetrail@gmail.com) au plus tard le vendredi précédent la course et sur présentation d'un justificatif médical.

ÉCHANGE D'INSCRIPTION / ÉCHANGE DE COURSE

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

BALISAGE

Le balisage est réalisé à l'aide de rubalise (rouge et blanc), de panneaux directionnels et par un marquage au sol temporaire.

RAVITAILLEMENTS

Petit et grand parcours : 1 ravitaillement en cours de course et un ravitaillement en fin de parcours
Courses enfants & ados : 1 collation sera proposée aux coureurs en fin de course

SÉCURITÉ DES CONCURRENTS

Elle est assurée par une association de secouristes agréée et des signaleurs, placés tout le long du parcours. Les courses empruntent des voies ouvertes à la circulation, les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route et circuler sur le côté droit de la chaussée.

Référente secours : Sarah Rivat 06-03-01-22-77

CONTRÔLES

Le dossard doit être entièrement visible tout au long de la course.

ABANDONS

Tout coureur qui abandonne doit alors prévenir le PC sécurité et rendre sa puce de chronométrage.

RÉCLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Place Jean Macé à St Denis en Bugey à 12h15 pour les 2 courses. Pour chaque course, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général sont récompensés. Pour les courses enfants et ados, chaque participant se verra remettre un lot.

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile, qui le couvre, ainsi que les participants, pour la durée de l'événement, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer à des tiers ou à eux-mêmes. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ou en cas de vol.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

L'accompagnement en course, à pied, à bicyclette, ou engins motorisés est interdit.

Respect de l'environnement : Le parcours de la Sandenienne traverse une zone naturelle. Par respect de l'environnement tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Respect des bénévoles : Tout coureur se doit de respecter les bénévoles et membres de l'organisation, sous peine de sanction ou disqualification.

Assistance aux autres concurrents : Tout participant doit porter assistance à une personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faites alerter le PC sécurité.

DROITS D'IMAGE

De par sa participation, tout concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur et ses partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

FORCE MAJEUR

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepter sans réserve.